



Objectif: Acquérir les compétences et aptitudes validant le CAP Accompagnement éducatif à la petite enfance (Niveau CAP - niveau 3)

OBJECTIFS DE FORMATION :

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Accompagnant Éducatif Petite Enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des jeunes enfants. Il contribue à l'éveil et la socialisation des enfants âgés des 0 à 6 ans et les aider à acquérir leur autonomie et participe à leur développement affectif et intellectuel.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre des activités d'éveil
- Réaliser des soins du quotidien
- Accompagner l'enfant dans les apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Accueillir l'enfant et sa famille
- Partager des informations avec l'équipe et les autres professionnels
- Assister pédagogiquement le personnel enseignant
- Entretien le matériel et les locaux
- Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
- Négocier le cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
- Sécuriser les espaces de vie de l'enfant
- Élaborer des repas

ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION :

- Pas d'équivalence, remplace le CAP Petite Enfance

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION :

- Dossier de candidature
- Tests d'admissibilité
- Entretien motivationnel de validation du projet professionnel
- Adaptation du parcours selon les acquis et dispenses réglementaires

DURÉE, RYTHME & MODALITÉS DE FORMATION :

- 12 mois - 420 à 470 heures (Septembre à juin)
- 1 ou 2 jours de cours/ semaine (7 à 14 heures)
- 3 à 4 jours entreprise /semaine (21 à 28 heures)

PUBLIC :

Apprenti(e)s de 16 à 29 ans (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation)

PRÉ-REQUIS :

Validation du projet professionnel avec un stage conventionné

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION :

1 semaine à 2 mois

LIEU DE LA FORMATION :

9 rue Paul Eluard - 67200 Strasbourg

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Coût de la formation (7000€) prise en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO)

ACCESSIBILITÉ HANDICAP - CELLULE & RÉFÉRENT HANDICAP :

- Possibilité d'aménagements des examens
- Mise en place d'aides pédagogiques compensant le handicap
- Visite en entreprise organisée pour adaptation du poste de travail et des missions au besoin

Arrêté du 30 novembre 2020 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028

CONTENUS PÉDAGOGIQUES & PROGRAMME DE FORMATION :

Enseignements généraux :

- Unités générales 1 : Français, Mathématiques, Histoire géographie, Enseignement moral et civique
- Unités générales 2 : Mathématiques, sciences physiques et chimiques
- Unités générales 3 : Education physique et sportive
- Unités générales 4 : Prévention santé environnement

Enseignements professionnels :

- Accompagner le développement du jeune enfant

Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte

Adopter une posture professionnelle adaptée

Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

Appliquer les protocoles liés à la santé

- Exercer son activité en accueil collectif

Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

- Exercer son activité en accueil individuel

Organiser son action

Négocier le cadre de l'accueil (attentes des parents, projet d'accueil, etc.)

Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

Élaborer des repas (concevoir, préparer et servir des repas en milieu familial

- Production du chef-d'œuvre

Les titulaires d'un CAP ou d'un BEP ou d'un baccalauréat sont dispensés, à leur demande des épreuves d'enseignements généraux et ne seront évalués que sur les épreuves d'enseignements professionnels. La validation des enseignements généraux et des enseignements professionnels permet l'obtention du CAP Accompagnement Éducatif à la Petite Enfance. Chaque candidat a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Les épreuves finales écrites, orales et pratiques sont organisées et validées par la Maison des Examens et Concours entre mi-mai et mi-juin de chaque année. Les résultats sont communiqués au candidat courant du mois de juillet de chaque année.

MÉTHODOLOGIES D'APPRENTISSAGE :

Mises en situation pratique, pédagogie individualisée, pédagogie active, AFEST (Action de Formation en Situation de Travail) avec travaux pratiques en entreprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les salles de formations sont adaptées au programme et sont équipées du matériel suivant : Rétroprojecteur, Ordinateurs portables, Paperboard, Connexion wifi, Tableau, Tables et Chaises, Cahier de liaison, Supports théoriques papier et numérique.

Pour les travaux pratiques : Poupons, Poupées pour les enfants de plus grande taille, Matelas de change, Baignoires bébés, Serviettes, Gants de toilette, Produits d'hygiène, Couches, Biberons, Matelas d'éveil, Jeux et jouets, Linge de bébé (bodys, pyjamas, chaussettes, vêtements), Chariot ménager.

SUITE DE PARCOURS POSSIBLE :

- Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)
- Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) - Auxiliaire de Puériculture

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :

- Auxiliaire petite enfance; Assistant éducatif petite enfance; ATSEM Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant; Agent d'animation; Agent social; Employé(e) à domicile

Référente handicap
HAIDAR Zeinab
Direction@ocf-est.fr
06 84 09 09 92

